

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**  
Applicables au 1<sup>er</sup> mai 2016

**Informations en ligne :**

Pour chaque formation, les stagiaires ont à disposition sur le site internet de l'APMAC :

- Les objectifs de formation
- Le contenu de formation
- La durée et les dates de formation
- Le lieu de formation
- Les formateurs avec la mention de leurs titres ou qualités
- Le profil attendu des stagiaires et les éventuels prérequis
- L'effectif maximum
- Les modalités d'évaluation de la formation
- Les tarifs HT
- Les conditions générales de vente.

**Pré-inscription :**

Les stagiaires s'inscrivent en ligne sur le site internet via un formulaire.

A réception du formulaire par l'APMAC, les stagiaires reçoivent un devis et un programme, comprenant les informations précédentes, auxquelles se rajoutent :

- Les objectifs de formation
- Le contenu pédagogique détaillé de la formation
- Les modalités d'évaluation de la formation
- Les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires
- Les modalités de formation
- Les documents remis à l'issue de la formation
- Les modalités de règlement et les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée ou d'abandon en cours de stage.

La durée de validité du devis est de 3 mois à compter de la date d'envoi.

Tous nos tarifs sont indiqués HT et facturés TTC. Le tarif indiqué couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour la session. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

**Inscription définitive et suivi de la formation :**

L'inscription définitive d'un stagiaire est subordonnée à la réception de la convention de formation signée et à la réception de l'accord de prise en charge et/ou du devis signé.

Un chèque de caution de 30% du prix de la formation peut être demandé. Ce chèque ne sera encaissé qu'en cas d'absence injustifiée.

Une convocation écrite est envoyée par courrier électronique au stagiaire 10 jours avant le début de la formation.

Les stagiaires sont tenus de suivre l'ensemble des séquences programmées par APMAC Formation avec assiduité et sans interruption. En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir APMAC Formation et s'en justifier. APMAC Formation informe le financeur (employeur, Pôle emploi..) de cet événement.

**Conditions d'annulation, absence et interruption :**

Le prestataire se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session inscrite au calendrier si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique ou en cas de force majeure. Les stagiaires en sont informés au plus tard 10 jours avant le début du stage.

Lors d'une annulation d'inscription par le demandeur plus de deux semaines avant le début du stage, APMAC Formation se réserve le droit de facturer 50 euros HT pour frais de dossier. En cas d'annulation moins de 10 jours avant le début du stage, APMAC Formation facturera 50% du prix HT de la formation.

Toute annulation ou absence d'un salarié donnera lieu à une facturation à l'employeur en cas de non règlement par l'organisme financeur.

Toute annulation ou absence d'un stagiaire donnera lieu à une facturation au stagiaire lui-même en cas de non règlement par l'organisme financeur.

En cas de manquement grave du stagiaire à la sécurité ou de refus de se conformer aux instructions des formateurs, le présent contrat pourra être résilié par le prestataire sans préavis.

Tout stage commencé et interrompu, quel qu'en soit le motif, est dû en totalité.

**Règlement :**

Il n'y a pas d'escompte pour règlement anticipé.

Le paiement sera effectué à réception de la facture par chèque ou virement bancaire.

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible.

**Litige :**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Saintes sera seul compétent pour régler le litige.